

# RISQUE À LA SANTÉ DES EXPOSITIONS NON PROFESSIONNELLES À L'AMIANTE ET INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

351

P



NP



DM51.1

L'état des lieux et la gestion de l'amiante  
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009

*par*

*René Veillette MD*

*Direction de santé publique*

*19 Février 2020*

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Expositions non professionnelles à l'amiante et risque à la santé de la population
- Position de santé publique de Chaudière Appalaches sur l'exploitation des résidus miniers amiantés
- Détermination des conditions d'exploitation des résidus miniers et de la surveillance de leur mise en place

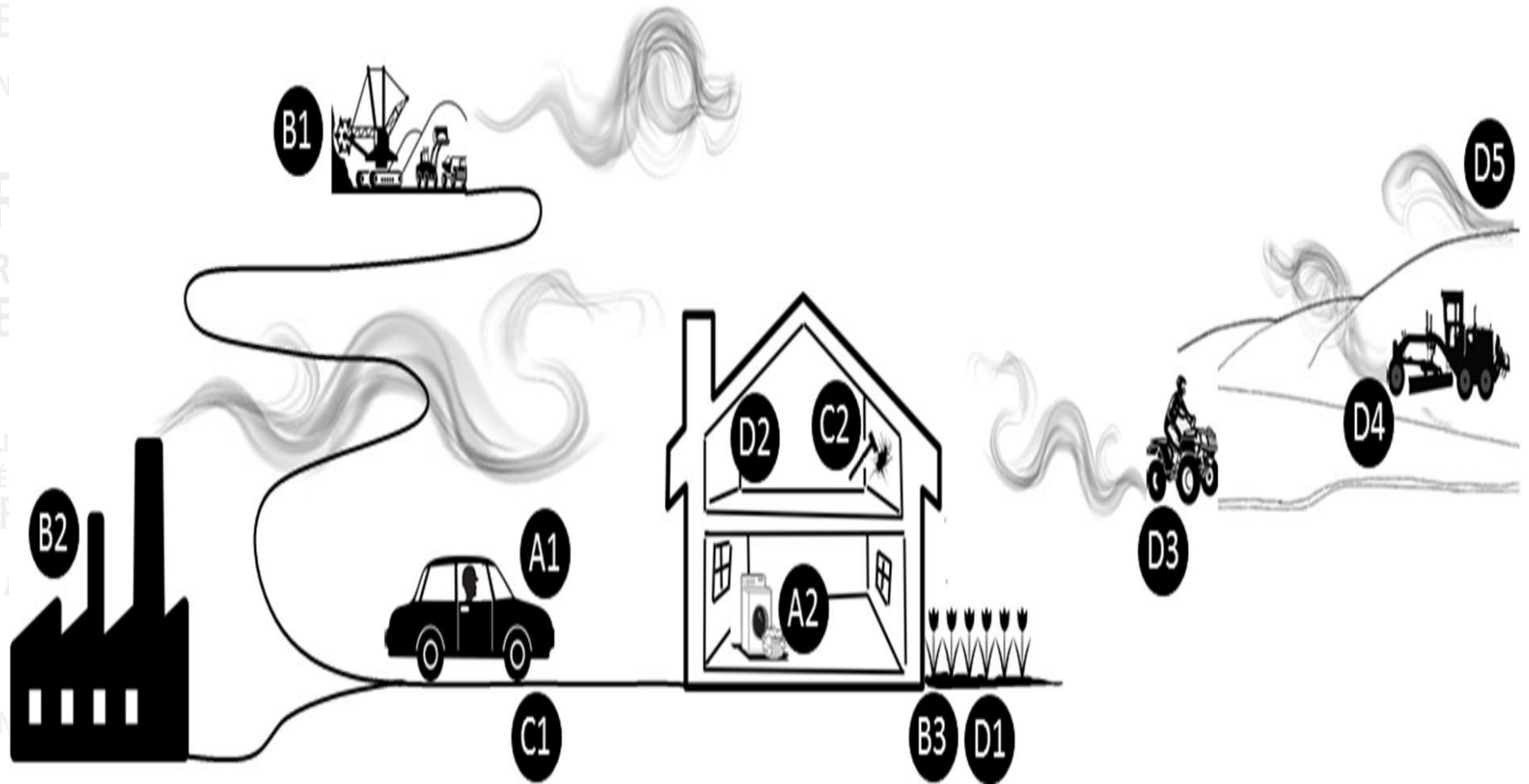
EXPOSITIONS NON  
PROFESSIONNELLES À  
L'AMIANTE ET RISQUE À LA  
SANTÉ DE LA POPULATION

# EXPOSITIONS NON PROFESSIONNELLES À L'AMIANTE ET RISQUE À LA SANTÉ DE LA POPULATION

- Excès de cas de mésothéliome région Thetford
- Exposition professionnelle versus non professionnelle ?
- Exposition plus faible  $\neq$  aucun risque

# SOURCES D'EXPOSITION NON PROFESSIONNELLES À L'AMIANTE

INFORMER



# EXPOSITIONS NON PROFESSIONNELLES À L'AMIANTE ET RISQUE À LA SANTÉ DE LA POPULATION

- ↑ risque du fait de vivre à proximité d'une source industrielle d'amiante (mines, usines)

- Distances varient de 100m à 2 000m

- Même à des niveaux bas et très bas

- ↑ risque pour avoir pavé le jardin ou la cour avec résidus amiantés

# EXPOSITIONS NON PROFESSIONNELLES À L'AMIANTE ET RISQUE À LA SANTÉ DE LA POPULATION

- Cas exposés par une combinaison d'exposition
  - Para-professionnelle
  - Environnementale aéroportée (industries)
  - Aux résidus miniers (zones pavées et sols)
- Évitez le plus possible toutes les expositions susceptibles d'accroître les émissions de fibres d'amiante dans l'air

# EXPOSITIONS NON PROFESSIONNELLES À L'AMIANTE ET RISQUE À LA SANTÉ DE LA POPULATION

- Risque ↑ clairement documenté
- Vigilance et prudence de mise
- Meilleure caractérisation est requise
- Principe de précaution

POSITION DE LA DIRECTION  
RÉGIONALE DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION  
DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS

# Position de la Direction régionale de santé publique sur l'exploitation des résidus miniers

- L'exposition à l'amiante n'est jamais sans risque;
- Les risques de cancer augmentent, même lorsque le niveau d'exposition est très faible;
- Toutes les formes d'amiante sont cancérigènes pour l'homme;
- On doit veiller à maintenir l'exposition au niveau le plus bas possible;
- Le moyen le plus efficace d'éliminer les maladies liées à l'amiante est d'en arrêter l'utilisation sous toutes ses formes

# Position de la Direction régionale de santé publique sur l'exploitation des résidus miniers

- A ce jour, la DRSP-12 ne peut être favorable à l'exploitation des résidus miniers.
- L'exploitation devrait être réalisée sous de strictes conditions et avec une surveillance rigoureuse de l'application de ces conditions par un ou plusieurs ministères.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DES  
RÉSIDUS MINIERES ET DE LEUR  
SURVEILLANCE

# CONDITIONS D'EXPLOITATION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE LEUR SURVEILLANCE

- Difficultés à travailler avec l'amiante de façon à ne pas porter préjudice à la santé de la population et des travailleurs
- Suivi de la qualité de l'air
- On doit viser le niveau d'exposition à l'amiante le plus bas possible

# CONDITIONS D'EXPLOITATION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE LEUR SURVEILLANCE

- Conditions strictes d'exploitation et une surveillance rigoureuse
- Nécessité de contrôler très étroitement les sources d'exposition
- Manque de caractérisation de la problématique amiante dans les deux régions impliquées
- Principe de précaution

# CONDITIONS D'EXPLOITATION DES RÉSIDUS MINIERES ET DE LEUR SURVEILLANCE

- Responsabilité de la mise en place des conditions et de leur surveillance
- Entité indépendante, transparente et imputable
- Capital santé à protéger

# EXPOSITIONS NON PROFESSIONNELLES À L'AMIANTE ET RISQUE À LA SANTÉ DE LA POPULATION

MERCI